



QUALIXPERT Diagnostic des Agents de Dégradation Biologique des Bois hors termites (ADBB)

Dernière mise à jour : le 27 avril 2018 par LCC QUALIXPERT

Délivré par :

LCC QUALIXPERT (certification)

accréditation n° 4-0094

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur <https://www.cofrac.fr>

Ce signe ne bénéficie pas de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Domaine d'application :

Diagnostiqueurs des Agents de Dégradation Biologique des Bois hors termites (ADBB)

Domaine d'application détaillé, portée du signe :

Évaluation de la valeur vénale d'un bien (Vvén) et Diagnostic des Agents de Dégradation Biologique des Bois hors termites (ADBB) DPE

Critères de confiance :

Contrôles de la qualité des études et prestations	Pas de vérification
Prise en compte de la satisfaction client	oui
Suivi annuel des titulaires de la marque	oui
Contrôle de la qualité des services associés	Pas de contrôle
Suivi annuel de la qualité des services associés	oui
Service associé : prise en compte de la satisfaction client	oui
Vérification des assurances requises par l'activité concernée	oui

Vérification annuelle des assurances	oui
Vérification de l'existence légale du professionnel	oui
Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel	oui
Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme	Pas de procédure relative aux réclamations

Caractéristiques détaillées :

Famille de signe	Etudes & assistance
Type de maître d'ouvrage	Une personne
Cadre de référence	Textes officiels : Ordonnance du 8 06 2005 ; décret du 14 09 2006 ; Décret du 5 09 2006 ; Arrêté du 29 10 2007- Gaz : norme XP P45-500 ; Décret du 22 04 2008. 6 arrêtés de compétence : DPE :16 10 2006 ; Termites :30 10 2006 ; Amiante : 21 11 2006 ; Plomb : 21 11 2006 ; Gaz : 06 04 2007 ; Electricité : 08 07 2008. Le processus de certification accrédité selon la norme NF EN ISO/CEI 17024 : 2003. Pour Diagnostic ADBB : NF -P- 03 2000
Dossier	Dossier de candidature (F24) ; bulletin d'inscription complété et signé (F10) ; 3 photos d'identité de moins d'un an ; une lettre de motivation manuscrite (idée directrice - intérêt pour la profession?) ; engagement de confidentialité signé (F50) ; chèque d'inscription
Examen	Les examens sont composés de 2 épreuves : une épreuve théorique et une épreuve pratique. L'examen théorique (QCM) évalue le niveau des connaissances théoriques spécifiques à chaque domaine demandé. L'examen pratique, mise en situation, valide la méthodologie, l'utilisation des outils et la rédaction du rapport. Le candidat devra se présenter avec l'ensemble des outils qu'il utilise sur le terrain, il devra se munir d'un rapport déjà réalisé, ne faisant pas référence à son cabinet ou à son nom, et ce pour chacun des domaines qu'il présente
Modalités de décision d'attribution	Comité de Dispositif Particulier (CDP) LCC QUALIXPERT

Durée de validité (en mois)	60
Modalités de suivi	Surveillance pour vérifier que le certifié : se tient à jour des évolutions techniques, législatives et réglementaires, avec preuves à l'appui (justificatif d'abonnement à une veille technique et /ou juridique, justificatif d'adhésion à un syndicat etc.) ; exerce l'activité d'opérateur dans chacun des domaines pour lequel il est certifié (10 constats pour chacun des domaines doivent être transmis - pour le diag. Gaz, 20 constats min.)); a communiqué un état des réclamations et plaintes sur la période écoulée ; possède toujours une RCP conforme à la réglementation qui couvre les activités concernée par la certification
Périodicité du suivi (en mois)	24

@ Agence Qualité Construction 2020.

1001signes.qualiteconstruction.com